

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 juin 2016 s'est réuni le jeudi 23 juin 2016, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis VOGEL, **Maire**

Monsieur Gérard MILLET, Madame Marie-Hélène GRANGE, Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Madame Renée WOJEIK, Monsieur Romaric MOYON, Madame Brigitte TIXIER, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND (jusqu'au point n° 9 inclus), Monsieur Anthony LEMOND, **Adjoints**

Monsieur Xavier LUCIANI, Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Madame Josette CHABANE, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Catherine STENTELAIRE, Monsieur Mourad SALAH (jusqu'au point n° 7 inclus), Madame Corinne AUBANEL, Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Valérie VERNIN (jusqu'au point n° 9), Monsieur Christian CLAUSE, Monsieur François KALFON, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO (à partir du point n° 4), Monsieur Thomas GUYARD, Madame Marine GAIGNARD, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Claude BOURQUARD (jusqu'au point n° 3 inclus), Monsieur Baytir THIAW, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Djamila SMAALI PAILLE

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Noël BOURSIN a donné pouvoir à Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Jocelyne LANGMANN a donné pouvoir à Madame Chrystelle MAROSZ, Monsieur Mohammed HADBI a donné pouvoir à Madame Corinne AUBANEL, Monsieur Mohamed MOKEDDEM a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à Madame Catherine STENTELAIRE, Madame Valérie VERNIN a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL (à partir du point n° 8), Madame Ségolène DURAND a donné pouvoir à Monsieur Romaric MOYON (à partir du point n° 10), Monsieur Mourad SALAH a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène GRANGE (à partir du point n° 10), Monsieur Thierry BRISSON a donné pouvoir à Monsieur François KALFON, Madame Farida ATIGUI a donné pouvoir à Monsieur Thomas GUYARD, Monsieur Claude BOURQUARD a donné pouvoir à Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO (à partir du point n° 4).

SECRETAIRE :

Monsieur Kadir MEBAREK

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Kadir MEBAREK en qualité de Secrétaire de Séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2016

Monsieur GUYARD demande à ce que les propos de Monsieur MELLIER qui étaient peu sympathiques à son égard soient intégralement retranscrits.

Madame GRANGE souhaite également que les propos tenus lors de sa précédente intervention soient eux aussi totalement mentionnés dans le compte-rendu de la séance.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu analytique de la séance du 28 janvier 2016.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur GUYARD indique que la Cité « Lebon » est visiblement sinistrée. Il souhaite savoir à quoi correspondent les 130 000 € et demande ce qui doit être entrepris. Madame WOJEIK lui répond que les travaux de réfection doivent être pris en charge par le bailleur « La Sablière » mais demande à ce que cette entreprise soit contactée afin d'apporter les renseignements précis. Elle ne peut, en effet, répondre elle-même à cette question.

Monsieur VOGEL propose de faire présenter tout de suite les délibérations 22-23-24-25 par Madame VERNIN.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.

4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL AFC

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention de Mise à Disposition à titre gratuit les locaux sis Place de la Motte aux Cailles entre la Ville de Melun et l'Association de Gestion AFC.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

5 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL AFC " LES PETITS BERGERS" AUTORISATION DE SIGNATURE

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs entre la Ville de Melun et l'Association de Gestion AFC.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

6 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF - AUTORISATION DE SIGNATURE

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

7 - DOTATION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA DIRECTION DE L'ENFANCE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

8 - AVIS DE LA COMMUNE DE MELUN SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROJET DE NOUVEAU PÉRIMÈTRE POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE (CAMVS) EN DATE DU 25 AVRIL 2016

Monsieur VOGEL indique que la reprise des débats se fait au niveau du point 8.

Le Schéma Départemental présenté par le Préfet dans le cadre de la Loi NoTRE prévoit le rattachement à la CAMVS de quatre communes : LIMOGES-FOURCHES/LISSY/MAINCY/VILLIERS-EN-BIERE, effectif à compter du 1er janvier 2017. Cette extension de périmètre est une chance pour la CAMVS, selon Monsieur VOGEL car à ce titre, elle renforce ses axes de développement, à commencer par le cadre de vie, car

grâce à Maincy, Vaux-le-Vicomte arrive au sein de la CAMVS ; Villiers-en-Bière est, elle aussi, une commune rurale ; on accroît ainsi la capacité d'un « Melun vert » aux portes de Paris.

En ce qui concerne LISSY et LIMOGES-FOURCHES, cela correspond à un axe de développement économique car ce sont deux morceaux de VILLAROCHE qui manquaient. Pour prendre un exemple concret, la SNECMA s'adresse à la CAMVS en indiquant qu'il souhaite des abribus pour son personnel ; est-il possible de les faire ? On a bien envie de les faire mais c'est impossible car ceux-ci se trouvent sur la commune de LIMOGES-FOURCHES qui, elle-même, ne dispose pas de l'argent nécessaire pour les réaliser. Tout cela montre, d'après Monsieur VOGEL, qu'il y a bien une idée derrière ce schéma qui tend à rendre plus cohérent la gestion du SYMPAV situé à VILLAROCHE.

Pour ce qui est de VILLIERS EN BIÈRE, il s'agit du plus grand centre CARREFOUR d'Europe et là aussi, cela renforcera les capacités de la CAMVS.

Quelle a été la réponse des différentes communes ? VILLIERS EN BIÈRE a souhaité tout de suite unanimement rejoindre la CAMVS. LIMOGES-FOURCHES et LISSY étaient réticentes au départ mais depuis, les deux maires participent au groupe de travail et négocient leur entrée dans la CAMVS ; quant à MAINCY, il y a toujours des réticences de la part d'une partie de la population, mais le 28 mai, le Maire de MAINCY ne s'est pas associé à la manifestation. Ce dernier participe aujourd'hui aux groupes de travail concernant l'extension et Monsieur VOGEL reçoit de nombreux soutiens de Maincéens heureux visiblement de la tournure prise, à savoir le rattachement à la CAMVS.

Monsieur VOGEL donne la parole à Monsieur MELLIER.

L'avis que Melun doit donner à ce nouveau périmètre est un acte majeur qui engage l'avenir de la CAMVS pour longtemps. Il s'agit du poids et du rayonnement de cette agglomération en Seine-et-Marne et en Ile-de-France. Il y a là une cohérence territoriale et celle d'une agglomération à taille humaine, car les quatre communes citées appartiennent au même bassin de vie sur le plan économique, éducatif, culturel et en ce qui concerne la santé.

Monsieur VOGEL donne la parole à Madame MONVILLE DE CECCO qui explique qu'elle n'a pas de problème avec la présentation faite par Monsieur MELLIER. Elle pense qu'il y a une cohérence territoriale intéressante sans parler de « Melun vert ». Elle ne conteste pas le fait que la CAMVS ait une capacité de résilience eu égard à nombre de projections qui ont pu être faites et qui sont intéressantes. Ce qu'elle remet en cause, c'est qu'une partie des habitants de cette future agglomération, à commencer par ceux de MAINCY, s'est régulièrement prononcée contre ce choix. Elle ne discute pas le bien-fondé de leur choix car en démocratie, c'est le peuple qui décide. Elle trouve que dans la manière d'opérer ces rapprochements aujourd'hui entre les communes pour former ces Communautés d'Agglomération, il existe une difficulté qui consiste à passer outre l'avis d'une partie de la population. Monsieur MELLIER a dit qu'il fallait au moins que la moitié des Conseils Municipaux se soient prononcés favorablement, ce qui ne représente pas la moitié des habitants.

Monsieur MELLIER lui répond qu'il s'agit des deux tiers ; Madame MONVILLE DE CECCO lui rétorque que cela ne fait pas les 2/3 non plus.

A l'intérieur des Conseils Municipaux, il y a des personnes qui, comme elle, ne sont pas d'accord et ne vont pas approuver cette délibération, non pas parce qu'elle ne partage pas la vision de Monsieur le Maire et de Monsieur MELLIER, mais plutôt parce que ces rapprochements sont imposés par l'Etat et d'autant plus par une logique économique contre

laquelle elle s'est si souvent prononcée.

Elle conteste cette logique économique qui consiste à diminuer drastiquement les budgets globalement des services publics et donc, des municipalités, à mutualiser un maximum de services de telle manière à faire des économies d'échelle et par conséquent, à libérer de l'argent pour autre chose. Libérer de l'argent, pour quoi ? On assiste à la baisse des services rendus à la population. D'ailleurs, peu de choses sont créées, le chômage augmente, etc.

Cet argent part essentiellement vers ceux qui en ont déjà beaucoup.

Madame MONVILLE DE CECCO s'abstiendra de voter cette délibération pour ces deux raisons, à savoir d'une part, un déficit démocratique dans l'organisation de ces rassemblements de communes et d'autre part, sur la logique économique qui préside à ces mêmes rattachements qui ne sont pas dictés par une volonté de diriger un territoire de manière intelligente. Elle reconnaît que l'on peut avoir affaire à des personnes qui, comme Monsieur le Maire ou Monsieur MELLIER, décident d'en faire quelque chose d'intéressant, même si elle ne partage pas leur bord politique.

Monsieur VOGEL tient à répondre en deux mots à Madame MONVILLE DE CECCO et donne à nouveau la parole à Monsieur MELLIER.

Sur l'argument démocratique, il est vrai qu'une partie de la population de Maincy s'est opposée au rattachement à maintes reprises ; Monsieur VOGEL a essayé de discuter en rencontrant le Maire de Maincy. Il y a une évolution notable au sein de la population. Le dernier tract distribué note une baisse de la participation aux manifestations. Monsieur le Maire reçoit de plus en plus de soutiens qui l'encouragent et lui posent de nombreuses questions, d'où l'intérêt des groupes de travail. On essaie d'avancer ensemble dans la même direction, sans que cela soit imposé. La Loi étant votée par le Parlement, cela reste tout de même un processus démocratique. Lorsque cela est passé en Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), 86 % des avis étaient favorables au rattachement de Maincy à la CAMVS. C'est le taux le plus fort de tout le Département ; tout dépend du niveau auquel on se situe.

En ce qui concerne la logique économique, il ne faut pas la condamner a priori ; les infrastructures ne déterminent pas les superstructures, elle a du sens dans un pays qui a besoin de moyens ; Monsieur VOGEL ne pense pas que cet argent ira nécessairement aux plus fortunés. Le millefeuille administratif existe bel et bien. Il y en a assez de toute cette dispersion de pouvoir, d'argent ; les 36 000 communes sont ingérables. Il est absolument indispensable de se renforcer et de rassembler les gens afin de mutualiser les moyens. On va pouvoir faire à Maincy beaucoup plus de choses que ce que la Commune de Maincy aurait pu faire seule ou que la communauté à laquelle elle était rattachée aurait pu réaliser. Ce sera à moindre frais et on économisera de l'argent. Toute cette tendance à mutualiser, à regrouper, est dictée par des impératifs économiques que l'on ne peut nier. On n'est pas ici dans un processus de redistribution d'argent, mais plutôt dans un processus d'économie générale et il est grand temps d'y procéder car on a beaucoup trop de structures, beaucoup trop de dépenses dans la multiplicité des collectivités entassées les unes sur les autres.

Monsieur VOGEL donne à nouveau la parole à Monsieur MELLIER qui n'évoque pas la même logique économique. Sur le déficit démocratique, subsiste une légère divergence. L'argument principal du Collectif est dicté par la peur - et il n'y pas d'autre mot -, d'être mangé par le « gros Melun ». La peur de quoi, demande-t-il à Madame MONVILLE DE CECCO ? Celle que soient implantés des logements sociaux sur le territoire de Maincy ? C'est une commune qui est carencée et on a fait croire à des constructions improbables sur cette commune. Il a essayé démocratiquement, tout comme Monsieur le Maire, de leur faire

voir que les communes de taille similaire qui sont déjà dans la CAMVS n'ont pas subi de pression ou un chantage à quoi que ce soit. Ces communes sont les meilleurs défenseurs de la CAMVS. Monsieur MELLIER évoque BOISSETTES intégrée d'office car elle était dans une enclave ; les habitants de cette commune n'ont pas eu leur mot à dire. Si on leur posait la question aujourd'hui, ils répondraient affirmativement pour rester dans la CAMVS car ils y ont trouvé un épanouissement et un certain nombre d'avantages, ne serait-ce que celui des transports. Plusieurs lignes ont été mises en place avec un apport du service public supplémentaire dans cette commune. Monsieur MELLIER ne fonde pas la démocratie sur la peur ; voilà sa conclusion.

Monsieur VOGEL passe la parole à Monsieur GUYARD.

Autant Monsieur GUYARD peut entendre la cohérence territoriale, autant, selon lui, Monsieur MELLIER se fait un « aventurier de la rhétorique ». Monsieur GUYARD demande ce qu'il va bien pouvoir se passer si cette délibération n'est pas votée ce soir. Il ne se passera rien puisque, depuis le début, selon lui, tout est imposé, géré en Préfecture et en ne s'appuyant pas sur la consultation citoyenne. Et si jamais les citoyens se mêlent du débat, - même si Monsieur le Maire tend à minimiser ce qui est, selon lui, normal -, alors que les Maincéens essaient de reprendre la main, on ne les écoute pas vraiment. On assiste à une dérive technocratique, à un acte antidémocratique auquel on doit prêter allégeance. Certes, le discours de Monsieur VOGEL en tant que Président de la CAMVS peut s'entendre.

Monsieur GUYARD prend comme exemple l'avenir d'un immeuble situé « Cité Lebon » et Monsieur VOGEL ne lui a pas répondu sur cette question. Mais lorsque les Maincéens s'interrogeront sur telle ou telle rue, qui sera en mesure de leur répondre ? Aujourd'hui déjà, quand des associations n'ont pas affaire à la Mairie de Melun mais à la CAMVS, elles éprouvent des difficultés pour retrouver leurs subventions ; les gens ne se connaissent pas entre eux, c'est bien plus difficile. Monsieur GUYARD reste attaché à l'échelon municipal. Il pense que l'entrée de ces mairies n'a rien de positif et qu'elles vont être progressivement dépossédées de toutes leurs prérogatives. Ainsi, la gestion de l'eau va passer à la CAMVS... Il entend la nécessité de faire des économies mais cela doit rimer avec service rendu efficace et surtout ne pas priver les citoyens de leur interlocuteur principal, à savoir la Mairie de Melun. Pour lui, cela n'est pas un acte politique fort mais plutôt d'obéissance voire de résignation. Tout cela ne sera plus à taille humaine et les citoyens ne pourront plus interpeller leurs élus.

Monsieur VOGEL répond en disant que la CAMVS n'a pas pour but d'éliminer des communes car les moteurs, ce sont elles. Réduire le millefeuille administratif, cela veut dire « redistribuer » les rôles au niveau économique ; il faut le mettre à un niveau assez important pour que l'on puisse mutualiser des services économiques ; il n'y a, en effet, pas de sens à avoir 36 000 services économiques qui se font concurrence. Quant à la proximité de la population, on va lui donner un rôle spécifique. Renforcer ne rime pas avec supprimer les communes ; c'est une façon souple de combiner l'existant et le futur qui mérite d'être pris en compte car on ne peut continuer indéfiniment comme cela. Monsieur VOGEL redonne la parole à Monsieur MELLIER qui se dit surpris car la mutualisation n'est pas l'abandon. La mutualisation doit être à taille humaine. Dans les villes moyennes qui font 120 000 habitants, les élus sont-ils encore dans une proximité avec les citoyens ? Les villes les plus faciles à gérer sont entre 100 000 et 150 000 habitants. On a quand même vendu le « grand EVRY », le « grand MELUN », « le grand cela », etc. Monsieur MELLIER se demande quel argument aurait été pris à ce moment-là ? Le gigantisme est contre-productif, cela va de soi. Mais là, la proximité reste aux communes. Il considère que c'est un faux procès car même si l'on siège à la CAMVS, on n'en oublie pas pour autant les besoins et les problématiques des citoyens.

Monsieur VOGEL donne la parole à Monsieur KALFON qui considère que sur la forme, cela fait des années que l'on subit plutôt que l'on ne pilote les projets d'intercommunalité.

On habille avec des grands mots une CAMVS à dimension humaine, alors que l'on subit en réalité le développement ; il n'y a aucune vision stratégique, on accepte un schéma à marche forcée car cela reste technocratique, ne s'appuyant pas sur une mise dans la boucle. En cela, il est en accord avec Monsieur GUYARD ; un schéma d'intercommunalité se fait en organisant des états généraux avec les habitants. Il aurait fallu mettre dans la boucle les habitants avec leur participation à une stratégie de territoire ; pour lui, cela ne correspond à aucune effectivité. La « ville cœur » décroche, perd de l'activité. Le territoire a des potentiels mais ne les exploite pas, ce qui est dramatique. Pour lui, on ne fait rien de l'axe Seine, ce qui est suicidaire pour une collectivité.

La deuxième chose qu'il souhaite évoquer est liée aux indemnités perçues par Monsieur VOGEL ; il considère qu'il pourrait renoncer au cumul des mandats et à cet empilement des postes et des responsabilités exécutives.

Pour Monsieur KALFON, la bonne stratégie en Ile-de-France est d'avoir une bonne maille territoriale d'intercommunalités dans les aménagements pour pouvoir gagner et ce n'est pas une question de droite ou de gauche. Sur les sujets stratégiques, il est primordial d'avoir une maille territoriale qui pèse afin de gagner dans les grands schémas d'aménagement, de se situer dans le bon périmètre et d'exister, ce qui n'est pas donné dans les 514 communes de Seine-et-Marne car bon nombre sont purement rurales. Melun a la chance d'être la Ville Préfecture. Monsieur KALFON conteste que certains élus aient conduit au démantèlement de la Seine-et-Marne, même si Monsieur MELLIER, très affûté politiquement, répondra que le 1er Ministre actuel a accéléré les choses. C'est un fait mais cela n'est pas une bonne nouvelle pour notre bassin de vie. On a plus subi que piloté ces évolutions et on se retrouve finalement à gérer l'ensemble de ces choses. Maintenant, on rajoute d'autres communes et c'est en cela que Monsieur KALFON n'est pas d'accord et s'abstiendra, parce que, pour lui, il est cohérent de récupérer Vaux-le-Vicomte, - on ne peut dire le contraire - mais il est toujours aussi incohérent de ne pas associer les populations à ces décisions technocratiques.

On assiste au démantèlement de la Seine et Marne, on le subit ; ce n'est pas une méthode participative. Pour Monsieur KALFON, la taille humaine répond à tout mais il faut y mettre autre chose qu'un slogan ; on a cité les intercommunalités équivalentes en taille à la CAMVS, mais on pourrait tout aussi bien citer celles qui vont peser à la table de l'Etat, de la Région ou du Préfet de Région et qui ne sont pas tout à fait à notre dimension. Il faut le savoir et avoir l'honnêteté de se le dire.

Il termine en évoquant Villaroche. L'aéronautique a le pouvoir, avec l'entreprise SAFRAN, d'irriguer un système local avec des « start-up » qui fonctionnent plutôt bien. Il pense que ni la CAMVS, ni la Ville de Melun n'ont été en capacité d'apporter et d'articuler une zone d'emplois, avec un cahier des charges notamment avec le moteur LEAP dont les carnets de commandes sont pleins ; il n'y a pas de dynamique économique et Villaroche ne profite pas aux territoires.

Il évoque l'exemple d'un projet d'université d'alternance liée aux métiers de l'aéronautique que l'Essonne est en train de récupérer, ce qui n'est pas sans lien avec le sujet sur les intercommunalités ; aujourd'hui, SAFRAN ne veut pas l'implanter à Villaroche mais plutôt à Corbeil et il trouve que la Commune de Melun, ainsi que l'intercommunalité, restent plutôt absentes et ne saisissent pas cette opportunité. L'alternance des jeunes reste encore beaucoup trop marginale, alors que ce sont des métiers d'avenir. Pour lui, rien n'est vraiment mis en œuvre. Il doit y avoir une convention d'emploi entre Villaroche, SAFRAN et le territoire,

avec des jeunes issus des quartiers.

Il prend comme exemple un quartier de Corbeil « les Tarterêts » qui a bénéficié d'une convention, ce qui n'existe pas ici. Il attend plus d'ambition au niveau de ce qui est la locomotive économique de la 1ère région aéronautique de France.

Il n'est pas sérieux de parler d'attractivité lorsque les facteurs de ruptures de population sont là, des ruptures sociales, territoriales ; on peut avoir une plaquette sympathique et laisser « crever » des quartiers dans lesquels s'incrument la misère, la ségrégation sociale, alors qu'à 4 kilomètres de là, des gens viennent du bout de l'Ile-de-France en bus pour travailler dans les usines.

Chacun s'est prononcé ; il y a des nuances et pour le coup, ce n'est un débat ni de droite, ni de gauche.

Monsieur VOGEL reprend la parole en s'adressant à Monsieur KALFON qui, pour lui, tient des propos bizarres, lorsqu'il dit que la CAMVS subit plus qu'elle ne pilote les schémas. Or, ceux-ci sont imposés par le gouvernement, ce n'est pas le Conseil Municipal de Melun qui a voté la Loi NoTRE. Pour lui, Monsieur KALFON a une position à Melun et une autre à Paris. Il est incohérent car, encore une fois, ces schémas sont imposés par le gouvernement.

Melun a du potentiel, selon Monsieur KALFON, ce en quoi le rejoint Monsieur VOGEL. Mais pour que Villaroche donne tout son potentiel, par exemple, il est nécessaire qu'elle rejoigne la Communauté d'Agglomération.

En ce qui concerne le cumul des postes, c'est une chance, selon Monsieur VOGEL, qu'il soit Maire de Melun ainsi que Président de la CAMVS et inversement car ces deux fonctions marchent ensemble et d'ailleurs, la Loi anti-cumul ne prévoit pas cela. Quant au cumul des rémunérations, le problème vient d'être réglé. Monsieur VOGEL pense que Monsieur KALFON est un vétéran mobile de la politique et lui demande s'il serait possible de ne pas s'attaquer aux personnes directement mais plutôt de rester dans un débat d'idées.

Au sujet de Villaroche, Monsieur KALFON reproche le manque d'intérêt et d'actions vis-à-vis de ce site ; Monsieur VOGEL explique que ces quinze dernières années, ce sont les amis de Monsieur KALFON au Département ou à Sénart qui ont géré cela. La Ville de Melun n'avait pas de mot à dire concernant Villaroche. A partir de maintenant, tout va être mis en œuvre pour exploiter pleinement Villaroche contrairement aux dernières années passées.

Monsieur MELLIER reprend la parole : il veut revenir sur deux points ; d'abord sur le schéma en marche forcée, alors que cela fait deux ans que les discussions sur l'extension du périmètre ont commencé. Qui a porté ce projet au sein de la CDCI ? Ce ne sont ni des députés ou des sénateurs de gauche, mais Monsieur Yves JEGO, Député UDI dans un 1er temps et Monsieur Guy GEOFFROY, Maire de Combs-la-Ville, Député Républicain. Monsieur MELLIER veut bien que Monsieur KALFON donne des leçons à tout le monde mais les propres amis de la Ville de Melun ont défendu démocratiquement cela à la CDCI et ont pris leurs responsabilités. Le vote a été entendu et effectué selon les volontés préfectorales avec des instructions.

Quant à l'attractivité du territoire qui existe bel et bien selon Monsieur MELLIER, il cite comme exemple le projet d'implantation d'une école pour enfants autistes ; Melun était en concurrence avec Meaux, Marne la Vallée, Montereau, etc. et Melun a été choisie dans le Quartier Jean Bonis.###13;

Madame MONVILLE DE CECCO indique qu'elle n'est pas d'accord avec les propos tenus précédemment ; l'aéronautique, fleuron industriel français fonctionne et c'est très bien mais elle pense que l'aéronautique a un délai de vie relativement court pour des raisons qui ne sont pas liées à l'économie mais à l'écologie. Pour elle, il serait temps de développer autre chose à côté comme l'agriculture dans une zone rurale ; elle a déjà donné des exemples qui sont réalisés ailleurs et qui fonctionnent. Pour Madame MONVILLE DE CECCO, il a été évoqué uniquement des problématiques d'innovations agroalimentaires. Monsieur VOGEL lui répond qu'il n'a pas évoqué cela mais que c'est Monsieur MELLIER qui l'a fait.

Madame MONVILLE DE CECCO lui rétorque qu'elle n'a pas confondu et que c'est bien Monsieur VOGEL qui a parlé de cela. Elle pense qu'il est temps d'investir sur l'agriculture, alimentation traditionnelle et française ayant fait ses preuves, à condition qu'elle soit saine et non polluante. Pour elle, ce n'est pas une logique économique qui s'impose mais plutôt une logique choisie par des hommes, ce qui est dommageable.

Monsieur VOGEL répond qu'il souhaiterait vivre dans le monde que propose Madame MONVILLE DE CECCO ; Monsieur VOGEL indique que la baisse des dotations n'est pas de son fait. En ce qui concerne l'agriculture, il entend les propositions de Mme MONVILLE DE CECCO concernant l'agriculture et est partisan d'une nourriture saine du terroir, comme, par exemple, à la CAMVS où l'on privilégie les produits locaux.

Madame TIXIER explique que dans peu de temps, il va y avoir des avancées dans ce domaine dans le cadre du NPRU.

Madame GAINARD répond à Madame TIXIER et explique qu'elle reste en attente des Commissions au niveau du commerce, de l'urbanisme.

Elle souhaiterait poser une question à Monsieur VOGEL qui semble assimiler la mutualisation à des économies budgétaires. Il lui semble que quelques mutualisations ont déjà été faites (comme la DMSI). Elle demande à Monsieur VOGEL combien la Ville de Melun a économisé dans ce domaine grâce à cette mutualisation ?

Il lui répond qu'il n'a pas encore les éléments de chiffrage. Monsieur MEBAREK précise qu'il n'a pas effectivement les éléments de réponse mais que lorsque l'on massifie les volumes quels qu'ils soient en matière informatique ou de frais généraux, on réalise des économies d'échelle. Concernant la DMSI, le sujet s'avère un peu plus compliqué, car on partait avec des communes qui possédaient des systèmes et des matériels différents ; le bilan financier de la DMSI a moins de cinq ans, on ne peut le réaliser.

Monsieur MELLIER répond qu'il y aura des éléments à la fin de cette année 2016 car il existe un comité de suivi. Avec l'aboutissement d'un système de mutualisation, les services communs ou les transferts de compétences sont générés dans le coefficient d'intégration fiscal.

Madame GAINARD s'adresse à Monsieur VOGEL en lui indiquant qu'il ne peut pas répondre s'il y a eu économie ou non ? Elle lui demande dans le cadre de futures mutualisations s'il a prévu des groupes de travail, afin d'anticiper et est-ce que Monsieur MEBAREK fera le point en tant qu'Adjoint des Finances ainsi que Vice-président à la CAMVS ? Monsieur MEBAREK rétorque qu'il n'a pas récupéré ce poste à la CAMVS. Madame GAINARD s'en excuse.

Monsieur VOGEL lui répond qu'il ne faut pas avoir une vision réductrice des économies réalisées ; il faut considérer toutes les choses que l'on peut faire grâce à la mutualisation. On a pu informatiser toutes les écoles. Les communes n'auraient pas pu réaliser cela seules ; la

mutualisation le permet. Cela ne se réduit pas à des économies. Quand à la deuxième question se référant à la Délibération N° 6, il indique à Madame GAINARD que plusieurs groupes de travail vont être effectivement dédiés à cela, ce que Monsieur MELLIER va développer dans quelques instants.

Monsieur KALFON ne comprend pas ; Monsieur VOGEL affirme qu'il s'est mis en conformité avec le cumul des indemnités. Monsieur VOGEL répond qu'il a renoncé à une partie de sa rémunération concernant son poste de Président de la CAMVS. Monsieur KALFON lui demande s'il s'agit de tout ou partie de sa rémunération. Monsieur VOGEL lui demande s'il déclare bien ses impôts, ce à quoi Monsieur KALFON indique qu'il agit dans la plus grande transparence à ce sujet. Monsieur KALFON pose la même question à Madame WOJEIK qui lui répond qu'elle a aussi abandonné une partie de sa rémunération.

Monsieur MILLET, 1er adjoint, intervient et lui indique qu'au début de ce mandat, lorsqu'il a calculé les indemnités, il a fait en sorte que tous les conseillers, y compris ceux de l'opposition, bénéficient d'une indemnité et a effectivement diminué l'indemnité de l'Adjoint qui était en même temps Vice-président. Cela a été fait dans le mandat précédent avec la diminution de l'indemnité des élus et il trouve extrêmement désagréable la façon d'agir de Monsieur KALFON et le fait d'interpeller une personne.

Ce dernier va mettre fin à cette question car il semblerait que ses interrogations dérangent. Monsieur MILLET lui indique que c'est la manière de faire qui ne lui semble pas adaptée.

Monsieur MILLET lui demande s'il touchait toutes ses indemnités lorsqu'il était Adjoint au Maire de NOISIEL et Conseiller Régional. Monsieur KALFON explique qu'il y avait un mécanisme de péréquation qui permettait de faire en sorte qu'il n'y ait aucun problème. Monsieur VOGEL considère que l'on peut en rester là et que l'on peut passer au vote.

Adopté à l'unanimité moins 7 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre résultant de l'arrêté du Préfet de Seine et Marne en date du 25 avril 2016.

9 - AVIS DE LA COMMUNE DE MELUN SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Monsieur MELLIER explique qu'il y a eu un très grand travail de concertation au sein de la CAMVS avec au moins une soixantaine de réunions sur ce seul sujet. Le document présenté a donc été extrêmement travaillé durant deux ans.

Monsieur KALFON prend la parole concernant le projet d'intérêt d'agglomération, à propos du TZEN. Monsieur VOGEL lui rétorque que ce sera évoqué lors des questions diverses. Monsieur KALFON en a parlé avec le Vice-président en charge à la Région qui ne partage pas visiblement le point de vue du Maire de Melun. Il veut savoir si dans le cadre du TZEN, on est dans l'acceptation du schéma ; il s'agit aussi d'une demande des habitants dont Monsieur KALFON se fait le relais. Monsieur VOGEL lui répond qu'il est hors sujet. Il souhaite un minimum d'ordre.

Monsieur KALFON est intéressé par la question du TZEN.

Il indique que le schéma de mutualisation est bien dans la Loi et que l'accessoire est dans le

schéma ; l'essentiel n'y est pas. Les points secondaires sont certes abordés mais les Conseils Municipaux se suivent et les réponses aux questions essentielles n'arrivent pas.

La dernière fois a été évoqué le sujet du TZEN et aucune réponse n'a été donnée. Pour les conseillers, effectivement, cela est moins grave que pour les habitants du sud de Melun.

Monsieur MELLIER rebondit sur le comité de suivi qui s'est déjà réuni trois fois et à chaque fois, il y a vu avec beaucoup de plaisir Monsieur THIAW qui a dû lui faire un compte-rendu depuis. Monsieur KALFON indique que Madame GAINARD a posé une question assez simple sur les économies réalisées avec la mutualisation.

Monsieur KALFON estime que l'on ne va pas se réunir pendant 5 ans pour obtenir les réponses attendues.

Monsieur MELLIER lui répond qu'il n'a jamais évoqué 5 ans. Il a dit très clairement que les coûts financiers de la DMSI seront connus à la fin de l'année 2016. Et s'il y a bien une mutualisation qui est suivie de près au jour le jour, c'est bien celle-ci, tant sur les agents que sur les coûts. Monsieur KALFON salue les réponses précises de Monsieur MELLIER.

Monsieur KALFON souhaite aller à l'essentiel ; on parlait d'un schéma sur le cinéma et d'une étude de l'agglomération à ce sujet. Entre temps, on a « remunicipalisé » le cinéma, alors que son groupe défendait une autre option plus concrète. On attendait qu'il y ait une mutualisation du cinéma car c'est difficile de faire vivre une offre à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération. Monsieur KALFON avait proposé un cinéma place Saint-Jean dans le cadre de l'Espace Saint-Jean, qui aurait pu être mutualisé avec d'autres offres : une complémentarité des offres cinéma avec l'Espace Pierre Bachelet par exemple etc. A défaut d'avoir abouti, cette étude a été initiée au début de la présidence, cela va faire deux ans et depuis rien ne s'est passé. Il n'y a pas de mutualisation mais plutôt une reprise de la gestion du cinéma par la commune, ce qui est dommageable parce que, par exemple, un poste de projectionniste peut typiquement être mutualisé.

Monsieur KALFON explique ensuite que personne ne veut mutualiser un certain nombre d'équipements culturels, des salles d'infrastructures qui coûtent cher en investissement et en fonctionnement. Il souhaite des résultats tangibles et sur l'essentiel, il estime que l'on n'avance pas et même sur les sujets qui progressent. Peut-on dépasser tout cela ? Sans doute, si l'on porte un grand projet pour le territoire.

Pour Monsieur KALFON, on souffre d'un manque d'ambition et il faut un grand projet de territoire qui s'appuie sur la population. Par exemple, les états généraux de la vallée de la Seine seraient un projet formidable du point de vue de la mobilité durable et sur le plan culturel, notamment s'il se construit sur l'initiative de la jeunesse - par exemple sur les quartiers - avec un trait d'union que la CAMVS pourrait porter.

Monsieur VOGEL demande à Monsieur KALFON si on lui a déjà fait part de son talent d'humoriste ? Mais selon lui, il ne respecte pas le travail entrepris par les services de la CAMVS.

Sur le fond de ce que dit Monsieur KALFON, Monsieur VOGEL trouve qu'il est négativiste : ce n'est pas en ne faisant rien que l'on va faire avancer les choses, bien au contraire, et le schéma de mutualisation se fera plus tard, même s'il est difficile, même s'il faut faire des réunions de commissions, même si ce n'est pas pour tout de suite et qu'il faut le reporter dans le temps.

Monsieur MELLIER ajoute que la feuille de route reçue du Président de la CAMVS invite à travailler dans le sens de la mutualisation mais pas « à la hussarde » ; il cite l'exemple des

Conservatoires que l'on va essayer de transférer. Si on n'y parvient pas, cela sera transparent ; on fera au moins la mutualisation à une étape intermédiaire. Par contre, avant la fin de ce mandat, on transférera la compétence des piscines et aussi de l'ensemble des médiathèques. Le transfert de l'UIA est imminent. Il y aura aussi celui de l'eau qui n'est pas une petite affaire, ainsi que la GEMAPI et les zones d'activités.

Monsieur GUYARD imagine que cela va déplaire à Monsieur MILLET, mais il réagit sur les propos que vient d'énoncer Monsieur MELLIER sur les transferts de compétences de 2018. Monsieur GUYARD et ses collègues se sont battus pour la remunicipalisation de l'eau ; avec le transfert de compétences, c'est une nouvelle chose qui va échapper aux citoyens.

Madame MONVILLE DE CECCO prend la parole et indique qu'elle reviendra sur le débat de l'eau et de la GEMAPI.

Elle a des questions sur le schéma de mutualisation proposé et notamment sur les équipements culturels. Monsieur MELLIER a parlé de la volonté de Monsieur le Maire de mutualiser assez rapidement certains équipements culturels, comme le Conservatoire de Musique et de Danse, la piscine, etc. Il y a aussi une réflexion sur les équipements sportifs qui n'a pas encore abouti. Lorsque qu'il y a eu une discussion sur les différents tarifs, elle avait été assez choquée par le fait que des gens qui n'habitaient pas la commune se voyaient appliquer un tarif élevé ; il y a donc, dans ce projet, l'idée d'appliquer aux habitants de la CAMVS un tarif équivalent à celui des melunais. Va-t-on vers une mutualisation positive pour les habitants de la CAMVS, un vrai accès à des services culturels et sportifs et ce, dans les meilleures conditions possibles, ce qui n'est plus le cas à ce jour pour des non melunais ?

Monsieur MELLIER considère qu'il est nécessaire d'avoir une équité humaine entre tous les habitants de la CAMVS, afin que chacun puisse bénéficier des mêmes structures du service public. Il insiste en indiquant que les groupements de commandes sont des choses qui fonctionnent très bien et lorsqu'on représente 130 000 habitants, la force de frappe est bien plus importante que sur une commune de 40 000, d'autant plus si l'on veut négocier par rapport au privé.

Madame MONVILLE DE CECCO a retrouvé la deuxième question qu'elle voulait poser à Monsieur MELLIER ; elle trouve qu'il y a un gros déficit d'information des gens et globalement sur la CAMVS, sur ce qu'elle fait, ses prérogatives, etc. Qu'est ce qui est envisagé dans les mois, les années à venir ? La plupart des personnes ne savent pas ce que fait la CAMVS, ce qui reste un vrai problème, d'après elle.

Monsieur VOGEL lui indique qu'à leur actuelle, il y a une campagne de communication en cours avec un affichage, afin de renseigner les citoyens. Ce n'est que le début ; il faut attendre pour en voir les effets. Il propose de passer au vote sur le schéma de mutualisation.

Adopté à l'unanimité moins 7 abstentions, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable au Schéma de Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour 2016-2020.

RAPPELLE qu'un état d'avancement dudit Schéma sera établi lors de chaque Débat d'Orientation Budgétaire annuel, ou à défaut, lors du vote du Budget.

RAPPELLE que ce document pourra faire l'objet d'avenants en fonction de l'évolution des pratiques de mutualisation entre les Communes et la Communauté.

10 - COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DU FOYER RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES DE LIVRY SUR SEINE - ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Cette délibération s'impose suite à la démission de Monsieur GUISY, dont le siège est resté vacant. Monsieur VOGEL propose que Monsieur MOYON, qui était délégué suppléant, soit titulaire et que Madame RAKOTOMANANA, qui s'occupe très bien des Foyers Résidences pour Personnes Agées de Melun, soit suppléante.

Monsieur VOGEL demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur GUYARD aurait préféré qu'on le lui propose spontanément et ne pas avoir à porter candidature ; cela aurait été plus simple, d'après lui, d'associer l'opposition.

Monsieur GUYARD pose candidature en tant que titulaire et Madame GAINARD, en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal :

Sont candidats :

Titulaire :

- M. Romaric MOYON
- M. Thomas GUYARD

Suppléant :

- Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA
- Mme Marine GAINARD

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages :	37
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	20

Ont obtenu :

Titulaire :

- M. Romaric MOYON 28 voix
- M. Thomas GUYARD 7 voix

Suppléant :

- Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA 28 voix
- Mme Marine GAINARD 7 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Comité du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du FRPA de LIVRY SUR SEINE :

Titulaire : M. Romaric MOYON

Suppléant : Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA

11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur VOGEL demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur KALFON.

Ce dernier remercie Monsieur MEBAREK pour ce compte-rendu très complet sur l'endettement de la Ville ; il salue l'augure et le travail des services de la CAMVS car précédemment, il ne l'avait pas fait. Il souligne également le travail du Cabinet ainsi que des services de la Ville, et notamment de la Direction des Finances qui, à chaque fois, produit des documents relativement complets ; il souhaite évoquer - page 26 - l'encours de la dette totale, il reviendra ensuite sur la différence entre budget primitif et compte administratif.

Monsieur MEBAREK l'interrompt en saluant également lui aussi le travail des services de la Ville et précise que cette décision de transparence par rapport aux chiffres est également une décision des élus.

Monsieur KALFON indique qu'à entendre Monsieur MEBAREK, tout va mieux et l'on dépense moins. Or, en 2013, la dette s'élevait à 84 686 783 M€, soit 7.03 %. En 2014, 98 243 940 M€ sans cumul de l'eau et il faut, d'après lui, rajouter 5 M€, afin d'éviter de ne rien mélanger, puisque les chiffres en 2014 sont en annexe « Eau ». Ce n'est pas en cumulé 105 663 M€ mais 110 563 377 M€ en réalisé.

Pour Monsieur KALFON, nous sommes à plus de 100 % d'endettement de la Ville à ce jour. Il approuve les dires de Monsieur MEBAREK qui indique que la Ville sort de son endettement mais à quel prix et avec quelles erreurs, avec les emprunts toxiques déstructurés ? Où en sommes-nous des actions gracieuses et contentieuses avec les services de l'administration budgétaire, puisqu'il avait été annoncé un recours hiérarchique puis contentieux pour récupérer le bénéfice des « x » millions ?

Pour ce qui est de 2015, Monsieur KALFON réitère que l'impôt des melunais ne fait qu'augmenter, alors qu'une simple et bonne gestion de la Ville aurait évité à l'ensemble des melunais cette hausse ; c'est, selon lui, la principale critique à faire.

En tout, cela fait plus de 4 M€. Visiblement les melunais payent les erreurs manifestes de gestion, qui augmentent de façon exponentielle la dette de Melun. C'est donc la réalité du compte administratif pour l'année 2015, d'après lui. Il souligne l'insincérité des comptes, non pas sur le plan légal mais sur le plan politique vis-à-vis des citoyens melunais.

Il y a un décalage de plusieurs millions d'euros entre le budget primitif et le réalisé. Le choix a été fait a priori dès le début de la feuille de route budgétaire, de faire payer les erreurs de gestion par, finalement, le pouvoir d'achat des melunais qui est doublement grevé par la hausse d'impôts et celle des services municipaux. Une compensation due à la fois à la hausse d'impôts, une année sur Melun et une autre année au niveau de la CAMVS, sans évoquer celle du Conseil Départemental.

Les efforts sont toujours demandés aux mêmes. Dans le plan d'austérité, il est aussi prévu l'externalisation des travaux de ménage municipaux, - obsession du recours au privé, selon lui -, qui, sur le papier est formidable, mais qui, à l'arrivée, coûte très cher.

Il compare la Ville de Melun sombrant comme le « Titanic ». Aucune information n'est transmise, selon lui, pour expliquer les conséquences des erreurs budgétaires de la Ville. Monsieur KALFON demande également quand les fonds prévus seront récupérés à Bercy, afin de compenser l'ivresse dans laquelle la Ville de Melun s'est plongée.

Monsieur MEBAREK reprend la parole. Il répond à Monsieur KALFON que finalement, il reproche à la Ville d'effectuer des économies sur tous les postes, comme s'il avait préféré que la Ville augmente les impôts, afin de financer les non-économies réalisées en 2015. Pour Monsieur MEBAREK, cela a été exposé de la sorte par Monsieur KALFON. Il oublie de dire certaines choses - et Monsieur MEBAREK se dit fatigué de le répéter inlassablement -, et il va faire une énième explication sur le sujet.

Il rappelle, une dernière fois très courte, que la décision d'augmenter les taux de fiscalité résulte tout simplement du mensonge du gouvernement AYRAULT qui a fait passer l'effort d'économie budgétaire des collectivités de 3.5 milliards d'euros à 11 milliards d'euros, ce qui s'est traduit dans les communes par une hausse de la fiscalité. Si l'on était resté à un niveau d'économie sur les dotations tel qu'il était annoncé par le gouvernement AYRAULT, la question de la fiscalité ne se serait pas posée pour la Ville en 2014. Monsieur MEBAREK ne comprend les propos de Monsieur KALFON ; il a été voté un budget primitif, le budget n'est qu'une prévision ; sur celle-ci, il est objecté un certain nombre d'économies qui sont constatées en fin d'exercice et aujourd'hui, il s'agit de les voter. Il ne voit donc pas pourquoi le budget primitif 2015 aurait été insincère sur ce sujet-là.

Concernant précisément la dette, Monsieur MEBAREK indique que Monsieur KALFON invente un ratio qui n'existe pas, en corrélant le budget total de la Ville (soit un peu plus de 100 millions d'euros) avec l'encours de la dette. Il rappelle que, dans cette enceinte, on n'est pas au Parlement pour voter une Loi de Finances mais bel et bien dans une commune, pour délibérer sur un budget communal qui se voit interdit de réaliser des déficits, car tous les ans, il est voté en équilibre, chose que ne fait pas l'Etat.

Certes, la dette a progressé mais cela s'explique par le niveau très important des investissements réalisés ces dix dernières années. Le programme de rénovation urbaine ne fonde pas à lui seul la hausse des investissements. L'augmentation de la dette s'explique aussi, de façon transparente, avec les négociations. Cela est écrit de manière très claire.

Monsieur KALFON demande comment fait-on pour en sortir ?

Monsieur MEBAREK répond que c'est en confirmant les économies comme celles constatées en 2015, puisque 4,2 M€ en résultat de fonctionnement permettent d'améliorer l'autofinancement et de réduire le recours à la dette. C'est de cette manière que la dette pourra s'épurer. Cela a également été dit lors du Budget Primitif : l'encours de la dette passera également par un examen dans les années qui viennent d'un programme pluriannuel d'investissements. Si l'on n'est pas en mesure de dégager les économies de fonctionnement escomptées, il est évident que le programme d'investissements sera également revu, afin d'éviter un alourdissement de la dette. Pour autant, comme cela a été voté dans le BP 2016, d'après les projections effectuées, l'encours de la dette sera réduit d'un montant modeste (environ 2 M€) mais qui reste notable. Cette réduction s'explique par la capacité à générer un autofinancement impliquant un emprunt seulement de 3 M€ en 2016. C'est ainsi que l'encours de dette sera revu progressivement à la baisse.

Sur les renégociations, Monsieur MEBAREK souhaite corriger un point car Monsieur KALFON a précisé que la Ville était hors délai ; il ne peut lui laisser dire cela car la Ville, sur ce point, était en avance. La Ville, à la demande de l'Etat, de l'inspecteur GISSLER, de la

Préfecture et de l'ensemble des autorités qui surveillaient de très près cette problématique des emprunts structurés (les négociations ont donc été anticipées avec la Caisse d'Epargne) est sortie de ce produit au moment où les taux proposés étaient favorables. Mais cela a été peine perdue, puisque le gouvernement ne tenant pas ses engagements, a annoncé par le vote de sa Loi de Finances de 2014 que les dossiers réglés avant le 1er janvier 2014 ne seraient pas pris en considération ; la Ville est, de fait, en contentieux avec l'Etat. La requête contentieuse a été transmise au Tribunal Administratif ; le dossier est en cours d'instruction auprès de la juridiction et Monsieur MEBAREK ne manquera pas d'informer des différents échanges et de la décision qui sera rendue. A ce propos, c'est le Tribunal Administratif qui est compétent sur ce dossier.

Monsieur GUYARD prend la parole et félicite Monsieur MEBAREK. Il pense qu'il refait un numéro de naïveté voire d'hypocrisie, en voulant faire croire que Monsieur AYRAULT s'apparentait au « Père Noël ». Il ne croit pas que les formations politiques de la Ville se battent contre l'austérité ou alors il pense que Monsieur MEBAREK a changé totalement d'opinions politiques.

Monsieur MEBAREK précise que le gouvernement AYRAULT était en place depuis 2012. Monsieur GUYARD pense que la donne a changé et il lui semble que les formations politiques dont dépend Monsieur MEBAREK défendent des plans bien plus sévères que ceux subis par la Commune de Melun.

On dépasse les 100 M€ d'endettement l'année du compte administratif. La Ville aurait dû aller au contentieux pour les emprunts toxiques, ce qui n'a pas été fait.

Le bilan est négatif, selon Monsieur GUYARD qui persiste en indiquant que malgré la rhétorique de Monsieur MEBAREK, la Ville reste toujours en situation d'endettement.

Monsieur VOGEL demande s'il y a d'autres questions. Monsieur MILLET indique que Monsieur GUYARD mélange un peu tout. On attendait de Monsieur AYRAULT qu'il soit honnête et qu'il respecte ses engagements. Le budget et le programme par rapport aux impôts avaient été bâtis non pas sur des promesses mais sur l'annonce par Monsieur AYRAULT d'une réduction - déjà difficile à supporter - des contributions de l'Etat auprès des collectivités locales mais cela avait été pris en compte. Puis c'est le gouvernement VALLS qui a accru considérablement cette baisse des dotations de l'Etat. Il y a eu une tromperie qui s'est faite par deux fois.

Monsieur GUYARD voit également une double tromperie, la première lorsque Monsieur MILLET s'est engagé à ne pas augmenter les impôts, ce qui n'a pas été le cas (avec 12 % de hausse), à laquelle s'ajoutent les augmentations d'impôts à la CAMVS.

Monsieur MILLET rétorque que ce sont les amis de Monsieur GUYARD qui sont au gouvernement et que, par conséquent, il est plus facile d'attaquer les autres.

Monsieur KALFON interpelle Monsieur MILLET en lui indiquant une contre-vérité, à savoir que lorsque l'on fait le cumul des dotations de l'Etat et de la Région vers la commune, le solde se révèle nettement positif ; on ne peut donc pas affirmer une baisse des dotations.

Monsieur KALFON prétend que Monsieur MILLET masque la stratégie qui consiste à augmenter les impôts.

Monsieur MILLET rétorque que c'est Monsieur KALFON qui annonce des contre-vérités en parlant des dotations solidarités. Monsieur MILLET lui rappelle que la DSU est versée aux communes qui ont des quartiers sensibles pour s'ajouter et non pour faire baisser les dotations

de l'Etat, ce qui est donc un manque à gagner pour les communes. Monsieur KALFON persiste : les dotations ont augmenté et non diminué à Melun et il propose à Monsieur MILLET de venir en Commission Finances, afin de le constater.

Il précise que Monsieur MELLIER a eu cette honnêteté que Monsieur MILLET n'a pas ; ce à quoi ce dernier répond qu'il n'a pas de leçons à recevoir de sa part.

Monsieur MEBAREK abonde dans le sens de Monsieur MILLET ; la dotation globale de fonctionnement a baissé soit - 0.7 % ; le delta est négatif comme l'indique la note de présentation (page 12). Le reste est de la péréquation et il rétorque à Monsieur KALFON qu'il mélange tout.

Monsieur MEBAREK souhaite arrêter le débat.

Madame GAINARD indique que sur les années 2008-2009, on ne connaît pas les causes de la hausse. Cela a été assumé par un Conseiller Municipal présent ce soir, en évoquant qu'il s'agit d'une stratégie lorsque l'on fait de la politique. Il serait intéressant de réitérer ces propos.

Monsieur MILLET répond qu'en 2008, cette augmentation a été faite pour pouvoir réaliser la rénovation urbaine, ce qui a été parfaitement assumé ; il y a peut-être eu un Conseiller Municipal qui a évoqué cela mais pour lui, ce n'était pas le fond de sa pensée, en tout cas pas celle du Maire ni de la municipalité de l'époque. Cette augmentation a permis de réaliser des investissements pour Melun.

Monsieur KALFON demande si ces mensonges sur les hausses d'impôts n'avaient pas pour but de se faire élire. Monsieur MILLET répond qu'en matière de mensonge, il n'a pas de leçon à recevoir et que c'est un peu « l'hôpital qui se moque de la charité ».

Pour Monsieur KALFON, c'est toujours la même chose : aucune augmentation promise en 2008 et hausse d'impôts dès 2009. Il s'agit bien, d'après lui, d'une stratégie pour se faire élire en mentant aux melunais. Monsieur MILLET pense que c'est un dialogue de sourds, comme d'habitude s'agissant des propos de Monsieur KALFON.

Monsieur VOGEL demande s'il y a d'autres questions.

Madame MONVILLE DE CECCO voudrait juste insister sur les conséquences de ce budget. En France, il y a un énorme plan social invisible aux dépens des associations qui contribuaient jusqu'ici à plus de 7 % de l'emploi ; ce sont des acteurs essentiels de la cohésion sociale, mais qui ne s'inscrivent pas dans une logique économique capitaliste mais bien de rentabilité pour payer les personnes qui travaillent différente d'une logique de profitabilité. Ces associations, malheureusement, se séparent de centaines et de milliers de gens qui travaillaient à créer du tissu social.

Monsieur VOGEL rétorque à Madame MONVILLE DE CECCO qu'elle n'a pas à faire de reproches à ce propos car c'est le gouvernement essentiellement qui contribue à faire cela. Elle répond que ce qui l'intéresse est de montrer une certaine logique économique derrière tout cela, qui fait consensus dans la classe politique d'aujourd'hui et qu'elle trouve délétère.

Monsieur VOGEL lui répond qu'au-delà de la logique économique, c'est la logique comptable qui prévaut ; il faut équilibrer les comptes ; sinon c'est le Préfet qui va le faire à la place de la Ville ; on n'a donc pas le choix.

Monsieur VOGEL sort le temps du vote et c'est Monsieur MILLET qui prend la présidence

pour procéder au vote du Compte Administratif.

Adopté par 5 voix contre, 28 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

ARRETE le Compte Administratif 2015 présenté par le Maire (document annexé à la présente délibération).

ARRETE les résultats de l'exercice 2015 selon le détail ci-dessous pour le **Budget Principal** :

⇒ solde net de fonctionnement	4 520 764,51 €
⇒ solde brut d'investissement	2 078 884,77 €
⇒ solde des restes à réaliser	- 2 477 088,89 €
⇒ solde net d'investissement	- 398 204,12 €
⇒ Résultat global de clôture	4 122 560,39 €

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières tel qu'il est annexé au Compte Administratif 2015.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

12 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARRETE le Compte de Gestion 2015 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur.

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

13 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du résultat de clôture du Budget de la Ville de l'exercice 2015, qui s'établit de la manière suivante :

Résultat de la section de Fonctionnement (A)	Déficit	
	Excédent	4 520 764,51 €
Solde brut d'investissement reporté (1)	Déficit	
	Excédent	2 078 884,77 €

Restes à réaliser en investissement	Dépenses	3 814 475,67 €
	Recettes	1 337 386,78 €
Solde des restes à réaliser (2)	Déficit	- 2 477 088,89 €
	Excédent	
Solde net d'investissement (B = (1+2))	Déficit	- 398 204,12 €
	Excédent	
Résultat global de clôture (A+B)	Excédent	4 122 560,39 €

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit **4 520 764,51 €** à la fois :

- Au financement de la section d'investissement (2 651 867,51 €) ;
- Et au financement de la section de fonctionnement (1 868 897,00 €).

PRECISE que cette décision se traduira de la manière suivante dans le Budget 2015 :

Section d'investissement :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : **2 651 867,51 €**

Section de fonctionnement :

002 Résultat de fonctionnement reporté : **1 868 897,00 €**

14 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur KALFON a constaté une augmentation ; il demande si cela est lié aux inondations car il a remarqué des crédits de voirie.

Monsieur MEBAREK souligne que ces crédits supplémentaires de voirie ne sont pas en lien avec les inondations.

Monsieur KALFON demande si une vision des dépenses en fonctionnement et en investissement a été faite suite aux inondations en lien avec des mécanismes de financement dus à l'état de catastrophe naturelle.

Monsieur MEBAREK s'en explique sous toute réserve. Il y a un premier chiffrage qui a été fait au titre de la voirie, soit 4 M€ qui incombe à la voirie communale. Par définition, les voiries ne font pas l'objet d'une couverture d'assurance ; c'est la Ville qui prend en charge ; il compte sur la dotation d'urgence de l'Etat et de la Région avec une enveloppe de 5 M€. Le Département a également débloqué une enveloppe. Les subventions allouées par l'Etat ne sont pas encore connues. Les critères mis en place seraient de 30 % du montant de la dépense pour Melun, étant précisé qu'un taux de vétusté vient en plus dégrader la recette (ce taux pouvant atteindre 50 %).

Finalement, le montant octroyé ne va pas couvrir les 4 M€. Sur les équipements, il y a le sinistre important de la piscine. Les Services Techniques travaillent en lien avec les experts d'assurance ; à ce stade, aucun chiffrage ne peut être donné. On sera proche du million

d'euros pour la piscine, sous toute réserve. Il est important de préciser que pour ses équipements, la Ville bénéficie d'une assurance, le débat avec les experts se situera au niveau de la vétusté.

Monsieur KALFON pense que les assurances mettront du temps à payer. Monsieur MEBAREK explique qu'elles font des avances de toute façon, comme cela avait été le cas lors du sinistre du Complexe Sportif.

Dès que les dossiers techniques seront prêts, les travaux seront lancés. On ne pourra pas attendre que les dossiers soient finalisés auprès des assurances, sauf à fermer la piscine durant un an. L'urgence est de traiter le bassin extérieur, car la recette de la saison estivale ne sera pas celle escomptée, bien entendu. Plus de détails seront donnés au prochain Conseil Municipal en juillet.

Monsieur VOGEL donne la parole à Monsieur GUYARD qui demande quand pourra-t-on retourner à la piscine ? Il pose cette question pour les nageurs du Lycée LEONARD DE VINCI qui vont être pénalisés.

Madame WOJEIK explique, s'agissant du bassin extérieur, que l'on peut espérer une réouverture au 1er août, voire peut-être avant ; l'expert est passé sur le bassin extérieur et a donné son accord pour les travaux. On attend du matériel qui va être installé d'ici peu par le fournisseur. Pour le bassin intérieur de 25 mètres, cela va être beaucoup plus long car il y a eu 2,60 mètres d'eau dans la chaufferie, soit une vraie problématique par rapport aux Clubs, aux écoles, aux CLSH et à « Sport Passion ». On sait que toutes les piscines environnantes sont déjà à saturation avec peu de marge de manœuvre. Selon Madame WOJEIK, 9 à 12 mois de fermeture seront nécessaires. Il y a aussi un grand problème de remise en état des réseaux électriques, en plus des chaufferies.

L'ESCALE a, elle aussi, été touchée durement pendant ces inondations et il y a également une vraie problématique, l'eau étant montée jusqu'au plafond du sous-sol, malgré les mises en hauteur ; personne ne s'attendait à une montée des eaux aussi fulgurante. Un contre-expert est attendu et on fixera les délais appropriés à ce moment-là. On évoquera cela au Conseil Municipal de juillet mais aussi la Maison Blanche, la Maison des Sportifs, La Plage, soit tous les bâtiments en bord de Seine qui sont bien entendu impactés.

Monsieur GUYARD voudrait que l'on évoque la prochaine fois en juillet le bassin créé par l'agglomération qui se déverse dans l'Almont pour le futur éco-quartier ; cela avait été vu en Commission d'Appel d'Offres, on lui avait assuré qu'il n'y avait pas de risques mais vu les récentes inondations et la montée soudaine de l'Almont, il émet des doutes. Y a-t-il eu une erreur ?

Monsieur MILLET indique que par rapport à l'éco-quartier et ses caractéristiques, on avait traité deux sujets : la géothermie, afin d'essayer d'utiliser au maximum cette dernière et la gestion de l'eau, en essayant que la majorité des eaux pluviales soient absorbées par le terrain de la plaine de Montaigu. Le bassin de rétention est fait pour retenir l'eau et le départ dans l'Almont ne devrait pas se faire, sauf dans le cas présent, car le terrain de la plaine de Montaigu est dédié à cela.

Monsieur VOGEL demande s'il y a d'autres questions et met aux voix. Madame GAIGNARD demande si la population sera conviée à une réunion d'information, en plus de celles distillées sur le site de la Ville.

Monsieur VOGEL répond par l'affirmative.

Madame MONVILLE DE CECCO rappelle qu'elle a posé plusieurs questions écrites pour ce Conseil. Monsieur VOGEL lui répond qu'elles seront traitées la fois prochaine car il est nécessaire, comme elles sont argumentées, de vérifier les arguments factuels. Les vœux formulés, eux aussi, seront traités de la même manière lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2016. Il y aura des délibérations qui seront présentées à ce moment-là et un point général sera fait. Madame MONVILLE DE CECCO souhaite quand même donner l'objet de ces questions à la fin du Conseil, afin d'en informer l'opposition et les autres élus.

Adopté par 2 voix contre, 30 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE le Budget Supplémentaire de l'exercice 2016 équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant de :

▪ Section de fonctionnement :	2 001 744,00 €
▪ Section d'investissement :	4 777 506,67 €
▪ Total :	6 779 250,67 €

PRÉCISE que le Budget est voté au niveau du chapitre, par nature, avec présentation croisée par fonction pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions détaillées en annexe au document budgétaire.

15 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur MEBAREK indique qu'un mauvais renseignement a été donné ; il avait été affecté au résultat de la section d'investissement, les dépenses nouvelles, alors qu'elles auraient dû être inscrites en dépenses reportées. C'est une simple délibération technique. Les montants d'affectation restent les mêmes.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

RETIRE la délibération 2016.03.16.50 affectant le résultat 2015 du Budget Annexe de l'Eau ;

PREND ACTE du résultat de clôture de l'exercice 2015 du Budget Annexe de l'Eau, qui s'établit de la manière suivante :

	Résultat 2015
⇒ résultat de la section d'exploitation	1 886,82 €
⇒ Solde net d'exploitation	1 886,82 €
⇒ solde brut d'investissement	81 691,37 €
⇒ solde des restes à réaliser en investissement	-81 286,59 €
⇒ Solde net d'investissement	404,78 €
⇒ Résultat global de clôture	2 291,60 €

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation soit 1 886,82 € en :

- Section d'exploitation « 002 Résultat d'exploitation reporté » : 1 886,82 € ;

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'investissement soit 81 691,37 € en :

- Section d'investissement « 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 81 691,37 €.

16 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Au sujet de l'eau, Madame MONVILLE DE CECCO campe sur la même position. Elle demande à quelle canalisation cela correspond. Monsieur MEBAREK lui répond que celle-ci concerne Pierre Brossolette et explique que dans le cadre du PRU, les abords du collège Brossolette sont en cours de travaux ; il est donc inscrit 63 000 € de travaux supplémentaires des Crédits de Paiement 2016 et on réduit de 11 000 € en Autorisation de Programme. Pour la canalisation Saint-Exupéry, c'est une diminution de 15 000 €. La dernière opération est celle du quartier des Mézereaux qui fait l'objet d'une diminution de crédit de 70 000 € qui correspond à une erreur technique, puisqu'elle est inscrite par deux fois au BP.

Adopté par 7 voix contre et 30 voix pour, le Conseil Municipal :

VOTE le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de l'Eau de l'exercice 2016 équilibré en sections d'exploitation et d'investissement pour un montant total de :

Exploitation :	0 €
<i>Crédits réajustés</i>	- 0,20 €
<i>Résultat reporté</i>	0,20 €
Investissement :	0 €
<i>Crédits réajustés</i>	- 81 286,59 €
<i>Reports</i>	81 286,59 €
Total :	0 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opération d'équipement », par Nature.

17 - EXAMEN ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2016 DE L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur KALFON parle d'austérité du budget initial ; le tourisme souffrait des affres de réductions qui, à ses yeux, n'étaient pas justifiées ; on ne peut donc qu'approuver même si c'est pour des raisons techniques.

Monsieur MEBAREK explique que les besoins du tourisme se sont accrus avec le Musée de la Gendarmerie Nationale, ce qui implique plus de ventes de « packages » que prévu.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VOTE au niveau du chapitre, la Décision Modificative n°1 de l'Office du Tourisme de l'exercice 2016 qui s'équilibre de la manière suivante en dépenses et en recettes :

▪	Section d'exploitation :	7 500,00 €
▪	Section d'investissement :	-1,00 €
▪	Total :	7 499,00 €

18 - OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE DE 3 M€ AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Monsieur VOGEL donne la parole à Monsieur GUYARD qui demande des explications au sujet de la Caisse d'Epargne ; l'emprunt est indexé sur l'Euribor ou sur un autre indice ? Qu'est ce qui diffère l'Euribor de l'autre indice ? Il demande des explications sur le choix de la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.

Monsieur MEBAREK répond que dans cette proposition, il y a divers index ; on peut opter pour l'Euribor une semaine ou passer en taux fixe à 0.50. La Ville va contracter sur cette ligne pour un taux fixe à 0.50. La Banque Postale proposait simplement un index Eonia bas mais variable ; l'application de la marge qu'ajoute la Banque Postale, son taux négatif aboutissent à un taux global de 0.65. Avec la Caisse d'Epargne, on est sur un taux fixe de 0.50 et avec la marge ajoutée, on arrive à 0.75. Il faut prendre en compte les commissions de non-utilisation. Monsieur GUYARD explique que les taux sont plus faibles sur la Banque Postale que sur la Caisse d'Epargne ; il a donc du mal à comprendre cela. Il pense que la Banque Postale reste plus intéressante ; il ne pense pas que les frais de dossier puissent à ce point impacter les taux. Monsieur MEBAREK précise qu'il n'y a pas de marge sur taux fixe.

Monsieur KALFON considère que sur le mieux-disant, le choix aurait dû se porter sur la Banque Postale. Il se permet d'insister et indique qu'il est important de prendre le temps d'étudier ces documents qui impactent les finances locales et leur bon emploi.

Adopté par 2 voix contre, 30 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédits de trésorerie d'un montant maximum de 3.000.000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 3.000.000 €
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : Taux fixe à 0,50%
- Mise à disposition du capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 par internet
- Remboursement des fonds : Par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 par internet
- Périodicité de paiement des intérêts : Mensuel
- Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360 jours
- Frais de dossier : 1 000 €
- Commission de non utilisation : 0,15 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédits de trésorerie proposé par la CAISSE D'EPARGNE.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédits de trésorerie de la CAISSE D'EPARGNE.

19 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 12 000 € - CERCLE NAUTIQUE DE MELUN

Monsieur KALFON demande ce qui fait que l'on garantisse les emprunts à 75 % ou bien à 100 % ; pour lui, ce n'est pas très lisible.

D'après Monsieur MEBAREK, les garanties qui passent sont celles du logement social. Celle-ci est la seule garantie qui passe depuis plusieurs années. Lorsqu'il s'agit d'une opération sur le territoire melunais et que la Ville bénéficie de logements réservés, lorsque le bailleur sollicite la Ville, elle garantit 100 % de l'encours. C'est une pratique qui n'est pas propre à la Ville de Melun. La question est de savoir quelle est la position de Melun par rapport au logement social vis-à-vis de ses partenaires bailleurs.

Veut-on les aider ou pas à financer leurs opérations de constructions ou de reconstructions de l'offre de logements sociaux ? Le risque est, d'après lui, mineur, puisqu'avant qu'une garantie soit exercée, il faut que le bailleur soit constaté en défaillance, ce qui est très rare, puisqu'une solidarité des bailleurs sociaux existe et que plusieurs recours sont mis en priorité.

Monsieur KALFON précise que d'un point de vue technique, il y a des choses qu'il ne sait pas.

Si l'on donne une garantie, est ce sur la robustesse sociale ? Par exemple, l'OPH 77 a connu et connaît une situation complexe. Cela lui semble compliqué et tout cela ne se résume pas à un jeu d'écritures. En effet, si celui que la Ville garantit tombe, c'est elle qui prend tout cela en charge.

Monsieur MEBAREK précise que ces cautions sont des engagements hors de la Ville et les déconfitures, selon lui, sont très rares. Les garanties octroyées aux bailleurs sont systématiquement les mêmes, on parle de l'OPH, de la FSM, TMH, très rarement au-delà. Ce sont des opérateurs connus de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE :

Article 1 : L'Assemblée Délibérante de MELUN accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 12 000 euros que LE CERCLE NAUTIQUE DE MELUN se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

Article 2 : **Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Agricole Brie Picardie sont les suivantes :**

- **Montant** : 12 000 euros
- **Durée de la période d'amortissement** : 36 mois
- **Périodicité des échéances** : mensuelle
- **Taux fixe** : 1,30 %
- **Taux Effectif Global (TEG)** : 2,4018%

Article 3 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Brie Picardie, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole Brie Picardie et l'Emprunteur.

20 - VERSEMENT D'UNE PARTIE DES SUBVENTIONS VOTEES AU BP 2016 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement des subventions suivantes sur les crédits votés à l'article 6574, dans le cadre du Budget 2016 :

ENVELOPPE : Animation Sportive

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT en euros	
USM Fédéral	11 000	Organisation manifestation Forum des sports et soirée Champion et Bénévoles
USM Aviron	9 000	Contrat d'objectifs
USM Boules Lyonnaises	2 500	Organisation manifestations sportives
USM Boxe Pieds poings	1 000	Organisation manifestations sportives
USM Gymnastique	1 000	Organisation manifestations sportives
USM Golf	800	Organisation manifestations sportives
USM Tennis	4 500	Contrat d'objectifs
USM Rugby	3 000	Qualité – Qualification - Encadrement

ENVELOPPE : Promotion Sportive

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT en euros	
USM Aviron	18 000	Contrat d'objectifs
USM Tennis	1 800	Contrat d'objectifs
USM Pétanque	4 200	Organisation manifestations sportives
Cercle des nageurs Melun Val de Seine	1 000	Organisation manifestations sportives
USM Rugby	3 500	Matériels pour améliorer les conditions d'accueil
USM Joutes	1 000	Organisation manifestations sportives

**21 - RÉMUMÉRATION DES JURYS D'EXAMEN.
ANNULATION DE LA PRÉCÉDENTE DÉLIBÉRATION EN DATE DU 21
SEPTEMBRE 2001 - N° 2001.7.40.272**

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'annuler la précédente délibération du 21 septembre 2001 (n° 2001.7.40.272).

DÉCIDE de rémunérer cette fonction de jury par un forfait de 92 € net (quatre vingt douze euros) pour les 3 premières heures d'intervention, par séance et par personne, et 16 € net (seize euros) net par heure supplémentaire.

**22 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE ET DE
DANSE DE MELUN - REGLEMENT INTÉRIEUR**

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à approuver ce nouveau Règlement Intérieur.

**23 - TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES TOUT PUBLIC ET JEUNE
PUBLIC ORGANISÉES PAR LE SERVICE DE L'ACTION CULTURELLE ET
ENCAISSÉES SUR LE TRÉSOR PUBLIC**

Monsieur KALFON explique que même si la Ville annonce qu'elle a été bonne gestionnaire en la matière, les tarifs municipaux sont en augmentation de 3 euros, il n'y a aucune baisse mais uniquement des hausses.

Monsieur PILLET indique que certains, malgré tout, restent stables. Selon Monsieur KALFON, après la hausse des impôts vient la hausse des tarifs municipaux, ce à quoi il s'oppose.

Monsieur PILLET précise que la Ville essaie d'avoir une harmonie des tarifs vis-à-vis des autres communes. Depuis l'ouverture de l'ESCALE, il y a des spectacles de qualité qui sont plus chers ; il y avait donc nécessité d'augmenter les tarifs.

Adopté par 7 voix contre et 30 voix pour, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer comme suit les **différents tarifs TTC** applicables selon les spectacles :

Spectacles Tout Public

Nouveaux tarifs TTC (dès 2016)		Anciens tarifs TTC
Tarif plein :	16 €	13 €
Tarif réduit :	13 €	10 €
Tarif abonné :	10 €	9 €
Tarif scolaire (enfants scolarisés 3-18 ans) :	8 €	

Tarif élèves du Conservatoire : 6 € 6€
 (uniquement sur les concerts en partenariat avec le Conservatoire)
 Tarif partenaires sociaux + sorties scolaires 6 €

Spectacles "spéciaux" Tout Public (demandant un cachet plus important)

Tarif plein : 21 € 20 €
 Tarif réduit : 16 € 15 €
 Tarif abonné : 12 € 12 €
 Tarif scolaire (enfants scolarisés 3-18 ans) 8 €
 Tarif partenaires sociaux + sorties scolaires 6 €

Le tarif abonné est accordé à partir de 5 spectacles pris dans les villes de la CAMVS .

Le tarif réduit bénéficie aux moins de 25 ans, aux plus de 62 ans, handicapés, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, RSA, groupes à partir de 10 personnes.

Spectacles Jeune Public

Tarif plein 6 €	Enfant	5 €	Adulte 6 €
Tarif scolaire, partenaires sociaux, Centres de Loisirs		4 €	4 €
Tarif abonnement			5 €

Conférences "Reg'art"

Tarif plein : 6 € 5 €
 Tarif réduit : 3 €
 2,50 €
 Membres UIA : gratuité

Conférences "Connaissance du Monde"

Tarif plein : 8 € Abonnement tarif plein (7 conf.) : 45 €
 Tarif scolaire 4 € Formule "découverte"
 (nouveaux abonnés) : 25 €
 Tarif - 12 ans : gratuité

Spectacles en co-réalisation avec une association

Tarifs définis par convention, en concertation avec l'association et qui se répartissent comme suit selon le type de spectacle :

4 €, 5 €, 6 €, 8 €, 9 €, 10 €, 12 €, 13 €, 15 €, 16 €, 18 €, 20 €, 22 €, 23 €, 25 €, 28 €, 30 €

24 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CAMVS RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE SÉANCE DE CINÉMA DE PLEIN AIR

Monsieur PILLET précise à Monsieur KALFON que cette organisation d'une séance de cinéma plein air est totalement gratuite.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat entre la CAMVS et la Ville de Melun.

AUTORISE le Maire à la signer.

25 - PERSONNEL TERRITORIAL - CREATION DE D'EMPLOIS POUR LES ACCROISSEMENT TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'ACTIVITE ET LE REMPLACEMENTS D'AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Cette délibération est présentée à la demande du Trésorier, comme en 2012.

Madame GAINARD revient sur le fait que l'on devait fournir à mi-parcours un tableau des effectifs, vu que celui-ci est assez évolutif depuis l'arrivée de Monsieur VOGEL. Monsieur VOGEL lui répond qu'elle le recevra en septembre prochain.

Madame MONVILLE DE CECCO souligne qu'il va falloir recruter des gens ponctuellement de manière à couvrir des besoins liés à une augmentation de l'activité. Son groupe a une logique qui est contre la précarisation du travail mais même s'il s'agit de CDD, ce n'est toujours pas satisfaisant. Elle préférerait que la Ville ait un peu plus d'agents, tout comme dans l'Education Nationale, de façon à couvrir les besoins ponctuels. On connaît la logique des CDD sur le long terme. Monsieur VOGEL a compris son argumentation mais ne lui répondra pas.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, en application des dispositions des articles 3 et 3-1 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984, à recruter des Agents contractuels pour des besoins liés à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité (pour une durée maximum de 12 mois) et au remplacement d'Agents momentanément indisponibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à déterminer, en fonction des besoins constatés, les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.

DIT que les personnes recrutées le seront en tenant compte de leurs diplômes et/ou de leur expérience dans les emplois concernés.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille indiciaire du grade correspondant aux missions exercées.

DIT que les crédits seront prévus chaque année dans le Budget Primitif, chapitre 012.

26 - PERSONNEL TERRITORIAL - TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADES AU TITRE DE L'ANNEE 2016 = CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de créer les emplois suivants au Tableau des Effectifs, à temps complet :

- Un Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe,
- Un Technicien Principal de 2^{ème} Classe,
- Un Adjoint Technique de 1^{ère} Classe,
- Un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe.

DIT que les vacances d'emplois ont été déclarées au Centre de Gestion de Seine et Marne.

DIT que la présente délibération prendra effet au 1^{er} Juillet 2016

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.

27 - PERSONNEL TERRITORIAL - CREATION DE QUATRE EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE A TEMPS COMPLET, AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer quatre emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.

DIT que la présente délibération prendra effet le 1^{er} Juillet 2016.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

28 - PERSONNEL TERRITORIAL - CREATION D'EMPLOIS DE CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

Madame MONVILLE DE CECCO invite à veiller à ce que les conditions de travail de ces agents soient les plus complètes et les meilleures possibles, sans avoir un emploi du temps morcelé, ce qui est souvent le cas pour ces emplois à temps partiel (tôt le matin pour revenir le soir) et puisqu'il y a maintenant une Adjointe au Maire chargée de l'égalité Femmes/Hommes, il serait bien de faire en sorte que ces agents, qui sont souvent des femmes, soient traités avec bienveillance. Lorsque l'on est mère de famille, c'est, en effet, plus compliqué.

Monsieur VOGEL répond que sur le 1er point, cela a été fait et les emplois sont plus complets.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer des emplois de contractuels, à temps non complet, pour assurer la surveillance des enfants scolarisés en Ecoles Élémentaires et Maternelles lors de la restauration scolaire, les études surveillées, les garderies et à l'occasion des Nouvelles Activités Périscolaires.

DIT que ces emplois à temps non complet, recrutés selon les besoins, le seront pour chaque année scolaire.

DIT que les personnes recrutées seront rémunérées, après service fait, sur la base horaire de 10,66 euros bruts.

DIT que les personnes recrutées signeront un Contrat à Durée Déterminée.

DIT que la présente délibération prendra effet au 1^{er} Juillet 2016.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

QUESTIONS ECRITES

***1/ Vœu au sujet de la lutte contre la pollution des eaux et pour la protection des populations
– Proposé par le Groupe « Bien vivre à Melun***

Préambule

Les inondations ont rendu visible un problème minoré le plus souvent par les responsables politiques : la pollution des cours d'eau. Les habitant-e-s des rives de l'Almont se sont plaints que l'eau de la rivière était chargée en substances pétrochimiques.

Dans les journaux on a pu lire qu'il s'agissait de cuves de fioul de particuliers qui avaient cédé sous la pression de l'eau.

Peut-être mais que savons-nous de manière certaine ?

- *L'état chimique de l'eau de l'Almont est systématiquement mauvais.*
- *Les eaux de ruissellement et la gestion à la source des eaux pluviales à Melun n'est pas satisfaisante et favorise le transfère de pollution d'origine urbaine (particules de frein, particules d'essence et de gazole, huiles de moteur, etc).*
- *« Les rejets des sites Total et Grande-Paroisse à Grandpuits (77) contribuent significativement à la pollution accidentelle de l'amont du ru d'Almont-Ancoeur et du ru d'Iverny. Ces sites constituent des sites industriels majeurs classés SEVESO. »*
- *Enfin, les pollutions diffuses agricoles affectent significativement l'Almont et ses rus affluents : « La qualité physico-chimique de l'Almont-Ancoeur est mauvaise dès l'amont, due à des déclassements sur l'azote et le phosphore, auxquels contribue l'industrie. (...)*

*En ce qui concerne la qualité chimique, on observe des déclassements importants par les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et les pesticides principalement. »
Nous rappellerons ici que les HAP sont des polluants toxiques cancérigènes pour la plupart d'entre eux.
Ajoutons que l'ensemble de ces cours d'eau alimentent la nappe du Champigny qui constitue notre source principale d'approvisionnement en eau potable.*

Par conséquent, le Conseil Municipal de Melun émet le vœu suivant :

Le conseil municipal de Melun réuni le 23 juin 2016 :

*Demande à la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine de bien vouloir réaliser dans les meilleurs délais les diagnostics de la pollution des eaux usées non domestiques.
En outre, il l'informe que suite au dépôt d'un amendement par le groupe politique EELV&A en commission permanente du Conseil Régional d'Île de France le 15 juin 2016, l'exécutif régional a décidé d'inclure dans les dépenses éligibles au fond d'urgence à destination des communes franciliennes et de leur groupement les analyses et travaux nécessaires à la dépollution à la suite de l'inondation.*

***2/ Vœu au sujet des inondations et du projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine - proposé par le Groupe Bien Vivre à Melun –
Proposé par le Groupe « Bien vivre à Melun***

3/ A propos de l'aménagement du territoire.

Les récentes inondations qui ont touché notre ville et frappé plus particulièrement certaine-s de nos concitoyen-ne-s ont jeté une lumière crue sur un modèle de développement et d'aménagement du territoire qui rend ces désastres inévitables et, en particulier à Melun, la mauvaise gestion du développement urbain qui s'est faite au détriment de la protection de la nature et des habitant-e-s.

Dans ces conditions, nous voulons savoir :

1. Aménagement du territoire

- La mairie entend-elle **arrêter de construire en zone inondable** ?
- La mairie entend-elle **réviser son PLU** et revoir les zones inconstructibles en tenant compte de l'expérience présente afin d'empêcher les futurs projets d'aménagement en zone inondable et protéger sa population.
- La mairie entend-elle **arrêter l'artificialisation de ses sols** et sanctuariser les espaces encore naturels sur son territoire ? En effet, ces espaces jouent un rôle fondamental

dans la régulation du climat local, l'absorption des eaux de pluie et peuvent constituer des zones tampons indispensables à la protection des habitations.

- La mairie entend-elle **demander à l'Etat que Melun soit considéré comme un Territoire à Risque d'Inondation (TRI)** ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (cf. carte TRI-IAU jointe) afin que ces habitant-e-s puissent bénéficier des mesures spécifiques qui leur sont réservées.

- La mairie entend-elle **travailler en lien avec les agriculteurs et agricultrices** qui exercent dans ses environs afin qu'ils et elles s'orientent vers l'**abandon progressif des intrants chimiques et autres produits phytosanitaires** qui en tuant la vie dans les sols (stérilisation) réduit de moitié leur capacité d'absorption des eaux de pluie ?

- Parmi les **facteurs aggravants** du phénomène inondation, **la calibration et la forte artificialisation des cours d'eau** sont très importants. A Melun, l'Almont constitue un très bon exemple de ce qu'il ne faudrait surtout pas faire. Qu'est-ce que la mairie entend mettre en oeuvre pour y remédier ?

4/ A propos de la lutte contre la pollution des eaux.

5/ A propos du développement d'une culture du fleuve et de ses affluents.

L'ensemble des Questions Ecrites portant sur les inondations et étant très techniques, Monsieur le Maire propose de les traiter lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

6/ A propos de l'avancement du projet TZEN

Madame MONVILLE DE CECCO souhaite présenter les deux vœux sur lesquels ils reviendront lors du prochain Conseil du 7 juillet.

Elle explique que les deux vœux portent sur les inondations récentes qui ont touché la Ville et particulièrement durement les concitoyens.

Le 1^{er} vœu porte sur le projet de mise en grand gabarit pour la liaison fluviale entre la commune de Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine ; il s'agit d'un ancien projet qui revient et est réactualisé par le financement du Département ; il a été abandonné un temps à cause de son incohérence à vouloir protéger des inondations les Villes et plus particulièrement le sud-est de la Seine-et-Marne.

Le 2^{ème} vœu porte sur la pollution des eaux et prône la protection de la population, puisque les eaux qui sont arrivées dans les maisons étaient polluées et que les eaux des rivières plus généralement sont polluées ; il est grand temps de s'en préoccuper, selon Madame MONVILLE DE CECCO. Elle voulait poser toute une série de questions, même si elle conçoit que cela est long et qu'il faudra y consacrer du temps lors du prochain Conseil. Elle explique qu'elle va déposer pour la prochaine séance deux autres vœux. Tout cela, bien entendu, en lien avec les inondations.

Elle précise, pour finir, que le 2^{ème} vœu sur la pollution des eaux s'adressait plus particulièrement au Conseil Communautaire. L'idée étant d'établir un calendrier, d'abord le Conseil Municipal puis le Conseil Communautaire.

Monsieur VOGEL confirme que les dates de réunion de ces instances se suivent : le 7 puis le 11 juillet 2016.

Monsieur KALFON prend la parole au sujet de la manifestation de l'Association « Melun Val De Seine Environnement » sur le tracé du TZEN.

La position exprimée par un certain nombre d'élus à une époque était de faire des remarques écrites au Commissaire Enquêteur, proposition qui a été refusée. Maintenant, à défaut d'une position contradictoire du Maître d'ouvrage de la CAMVS, les études techniques vont passer, il est probable que le projet soit adopté en l'état.

Madame MONVILLE DE CECCO et Monsieur BATAIL seront vigilants dans les diverses commissions sur ce sujet. Mais pour le moment, Monsieur KALFON ne voit rien de concret de la part de la Ville. Il pense, par conséquent, que cela va être approuvé en l'état et faire tomber la DUP, ce qui peut modifier le tracé du TZEN substantiellement.

Comme Monsieur VOGEL l'a déjà expliqué à Monsieur KALFON, les réunions avec le Département sont encore en cours ; rien n'est donc encore défini.

Monsieur VOGEL rappelle que ce n'est pas la question du tracé qui est en cause. La vraie question du Département est : « êtes-vous pour l'arrivée du TZEN à Melun ou pas ? ».

Le tracé est une question secondaire. Pour le Département, selon le résultat des discussions, le projet est évalué à 200 M€, 10 projets seront acceptés contre 10 qui attendent. Il faut arriver à sortir positivement de cette discussion : le TZEN vient à Melun, ce qui est le souhait de Monsieur le Maire, afin de désenclaver la Ville ; c'est fondamental mais pas à n'importe quelles conditions. Les demandes ont toujours cours, les souhaits des commerçants ont été transmis, ainsi que ceux des associations pour la protection environnementale. Tout cela reste donc en cours au jour d'aujourd'hui.

Madame GAINARD prend la parole et interroge : comme tout cela est concomitant, est-il prévu d'effectuer des réunions d'urbanisme ?

Elle voudrait aussi savoir s'il serait possible, à la suite de ces discussions, d'effectuer un référendum local ? Monsieur VOGEL lui répond que celui-ci dépend d'un délai ; il y a le Département mais aussi le STIF.

Une offre va être faite et un délai sera donné à ce moment-là. Pour elle, en tant que Maire et Président de la CAMVS, il n'a pas à subir ce que dit le Département. Ce à quoi Monsieur VOGEL répond qu'il ne subit pas mais c'est tout de même le Département qui finance le TZEN. Monsieur KALFON rejoint l'opinion de Madame GAINARD : compte tenu de ses fonctions, il n'a pas à approuver s'il n'est pas d'accord.

Monsieur VOGEL rétorque qu'il n'a pas besoin de lui pour prendre ses responsabilités ; de plus il rappelle que Monsieur KALFON a siégé au STIF et qu'il est à l'origine de bien des choses, comme le TZEN. Tous les élus ont été invités à la réunion « Melun Val de Seine Environnement », d'après Monsieur KALFON.

Concernant le tracé du TZEN, il a écrit au Commissaire Enquêteur pour lui dire qu'il ne souhaitait pas que le tracé passe par la rue Saint-Aspais ; cet avis et d'autres n'ont pas été retenus.

Dans cette mesure, selon lui, ce projet ne doit pas être accepté en l'état. Il est favorable au principe, non au tracé. Dès lors que le Commissaire Enquêteur ne prend pas en compte les remarques, il n'y a pas à soutenir ce projet. Il ne souhaite pas son abandon mais plutôt une modification substantielle de ce dernier, avec les habitants et les commerçants de Melun. Si ce tracé est modifié, la Déclaration d'Utilité Publique tombe inévitablement. Et la deuxième question : est-ce que si l'on accepte le tracé, il y aura une valeur résiduelle pour la Ville et combien pour les places de Melun ?

Il n'a pas à l'heure actuelle une version précise de la chose sur les impacts financiers directs pour la Ville.

Monsieur VOGEL répond d'abord concernant la deuxième question, à savoir que ce sont les débats d'aujourd'hui qui s'y rapportent. En ce moment, des négociations sont en cours. Quant à la première question, selon lui, elle ne se pose absolument pas dans les termes de Monsieur KALFON car ce n'est pas une question de tracé ; sinon cela serait trop facile. La question va être : « est-ce que vous acceptez ce compromis tel qu'il est, avec le tracé par la rue Saint-Aspais ou ne l'acceptez-vous pas ? ». Ce n'est pas une question de tracé mais bel et bien de TZEN ou pas à Melun.

Il s'agit d'un compromis, d'après Madame GAINARD.

Monsieur VOGEL lui répond que le compromis résultera des négociations ; d'après lui, le trajet n'est pas négociable et il rajoute qu'il n'est pas en présence d'un Tribunal populaire ; il répète que les décisions sont en cours et que, bien entendu, il y aura un compromis. La question est de savoir s'il y aura ou non un TZEN à Melun ; c'est aussi la position du STIF et également celle du Département.

Madame GAINARD lui demande de se calmer. Elle pose la question à savoir : quelles sont les négociations concernant ce projet ? Monsieur VOGEL répond qu'elles sont en cours et qu'elle les connaîtra le moment venu ; elles sont relatives à la sécurité, à l'environnement, aux questions financières...

Monsieur KALFON explique que Madame WOJEIK négocie pour le compte de la Ville et rappelle ses compétences dans le domaine des travaux. Il prétend que les négociations perdurent et qu'il n'y aura sans doute pas de réalisation de ce projet.

Monsieur VOGEL lui demande à son tour s'il pense qu'il n'y aura pas de TZEN à Melun. En effet, Monsieur KALFON assume tout à fait que, vu la tournure que cela prend, il n'y en aura sans doute pas. Il pose une question à Madame WOJEIK concernant les négociations en cours notamment sur la partie financière : quels sont les montants d'investissements de voirie qui incombent à la collectivité aujourd'hui ?

Madame WOJEIK lui indique qu'elle ne peut lui répondre aussi précisément qu'il le souhaiterait. Elle estime qu'il est important d'arrêter d'agiter le drapeau rouge sur les troubles que pourraient apporter le TZEN, peu importe son passage. Elle rappelle que celui-ci est un bus, non un tramway. Il y avait un dogme au niveau de la Région qui imposait d'enfouir les réseaux secs et humides à 1.20 mètres ; cela fait partie des négociations et on n'en est plus là. Il est important de préciser que l'on n'aura pas à dévoyer la totalité des réseaux secs et humides.

Il y a des points qu'elle ne peut pas énumérer ici car ils sont beaucoup trop nombreux ; il y en a une trentaine et c'est pied à pied que Madame ASTRUC et elle ont négocié avec les Directeurs des services compétents du Département ainsi que les élus départementaux.

Puis, tout cela sera récapitulé ; Monsieur VOGEL rencontrera Monsieur le Président du Département avec celles et ceux qui auront travaillé sur les plans techniques et financiers. Il est important de négocier les compensations financières, pour les commerçants, les entreprises, la Ville : voilà le sujet des négociations. Il y a des réunions politiques auxquelles assistent les deux Adjointes au Maire et des réunions techniques auxquelles participent les ingénieurs de la Ville qui ont la compétence qu'elle n'a pas ; tout est impacté : l'éclairage public, la voirie, les places et à ce jour, elle ne peut donner les chiffres demandés par Monsieur KALFON. Cela serait irraisonnable tant que le rapport n'a pas été produit devant les patrons des exécutifs respectifs.

Monsieur KALFON la remercie de ses explications et considère que l'on avance. Pour lui, Monsieur MEBAREK a été très honnête dans ses explications budgétaires quant aux inondations et on y reviendra au cours du prochain Conseil. Il est important de vérifier les impacts budgétaires d'investissement en grande masse. Tous ces chiffres doivent rassurer les melunais. Des chiffres circulent de l'ordre de plusieurs millions d'euros ; Monsieur KALFON demande d'infirmer ou de confirmer cette information.

Monsieur MEBAREK revient sur les places urbaines ; le programme pluriannuel d'investissements contient des lignes sur les places urbaines dotées de 700 000 € au titre des études et c'est la réalisation de celles-ci couplée aux discussions en cours avec le Département qui permettront d'affiner.

Madame MONVILLE DE CECCO s'étonne ; elle ne pensait pas que le Conseil Municipal portait essentiellement sur le TZEN.

Elle réitère sa position concernant le groupe « Bien vivre à Melun » qui reste opposé au TZEN de Melun, non pas sur l'idée de mise en place d'un bus en site propre mais sur la logique d'aménagement du territoire. Le TZEN accompagne un étalement urbain qu'elle considère comme préjudiciable pour l'environnement physique et naturel : plus il y a de terres artificialisées, plus il y a des inondations. C'est vraiment la logique d'aménagement du territoire qu'elle met en cause avec ce bus ; son passage dans la rue Saint-Aspais pose plusieurs problèmes logistiques ; son groupe a été heurté également par le fait que la Ville dépense pas mal d'argent.

Elle souligne que Madame WOJEIK a donné des éléments de réponse qui vont dans le bon sens ; elle espère que cela va se confirmer. Elle pense que le TZEN va malheureusement encourager la fuite des habitants de Melun vers d'autres lieux pour faire leurs courses. Elle trouve cela terrible pour Melun et pense que la ville peut en mourir. Le centre-ville se désertifie peu à peu. Elle ne défend pas uniquement les commerçants mais également la ville qu'elle aime où elle rencontre des personnes comme à la « Fête de la Musique » ce qui arrive si peu ici, elle encourage ces échanges et, pour elle, le TZEN est tout l'inverse de cela.

Monsieur VOGEL explique que les négociations qui sont en cours ont pour objet de tout faire pour éviter le transfert des clients vers l'extérieur ; les commerçants ont fait un certain nombre d'observations, pour, au contraire, ramener plus de clients.

Le TZEN n'est pas qu'une opération négative qui engendre des coûts mais c'est aussi un apport de clientèle, un moyen, pour le commerce de centre-ville, de proximité, de rebondir. Il a été tenu compte des aspects de sécurité, notamment pour les enfants qui montent dans le bus, etc. Les questions d'environnement ont été abordées car il faut aller faire quelque chose de moins polluant. A ce jour, cela fait l'objet de nombreuses discussions avec le Département.

Madame MONVILLE DE CECCO voudrait rajouter une question. On a fait voter une niche au Conseil Régional qui prévoit la « dédiésérialisation » des flottes du STIF, le TZEN ne roulera donc pas au diesel. Monsieur MILLET répond que c'est une garantie qui a été obtenue, car le projet initial l'intégrait : cela est désormais acquis.

Monsieur MILLET voudrait rajouter que lorsqu'il s'agit du passage du TZEN sur une voie normale, le coût est assuré et payé par le STIF, la Région, le Département, de façade à façade. En principe et en particulier, si le problème des réseaux est réglé parce qu'il n'est pas demandé d'enfouir à des profondeurs déraisonnables, il n'y a pas de coût pour la Ville. Le seul point où la Ville pourrait payer concerne l'aménagement des places urbaines car le coût d'aménagement du trajet lui-même et de ses abords sera pris en compte mais pas forcément de façade à façade au niveau d'une place. C'est là que le Département propose de participer. Il faut savoir dans quelle proportion, ce qui fait l'objet de négociations ; il y aura une participation du Département.

Sachant que sur la Place Saint-Jean, il y a dans les cartons depuis plus de 10 ans un projet d'aménagement, non réalisé pour des raisons budgétaires. L'aide du STIF pourrait permettre à la Ville de réaménager la Place St-Jean et d'en « chasser » les voitures ; or, au niveau du commerce local, supprimer des places de stationnement pourrait être préjudiciable ; il faudra donc compenser ce manque.

On peut imaginer que le stationnement ne soit plus autorisé Place Saint-Jean, sauf pour les personnes handicapées ; un parking enterré sous l'actuel parking « Le Barbier » pourrait résoudre le problème de stationnement.

Quant au trajet, il est vrai qu'il semble, en l'état actuel des choses, que le passage par la rue Saint-Aspais ne soit pas négociable ; par contre, de petits aménagements à certains endroits le seront probablement par la suite. Le point difficile reste la rue Saint-Aspais.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h30.